

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salariés de la métallurgie, en 2021, votez CGT !

Du 22 mars au 4 avril 2021, les salariés des très petites entreprises (TPE : moins de 11 salariés) de la métallurgie seront appelés à voter et à s'exprimer pour déterminer la représentativité syndicale. **Pour notre fédération, la FTM-CGT, et plus largement la CGT, ce rendez-vous est incontournable.**

En effet, le résultat de ces élections professionnelles dans les très petites entreprises déterminera la représentativité des organisations syndicales, notamment pour les négociations à venir, et permettra ainsi à tous les salariés d'avoir les mêmes droits.

Certes, la tâche n'est pas simple, mais à la CGT, nous sommes convaincus qu'il faut aller au contact de tous les salariés. Ces élections sont importantes pour les salariés des TPE. Le vote CGT est nécessaire. Avec le vote CGT, nous serons plus forts pour porter avec vous vos revendications.

La métallurgie, c'est quoi ?

- **la métallurgie**
1 167 806 salariés dont 172 662 dans les TPE
- **les services de l'auto**
414 500 salariés dont 173 000 dans les TPE
- **le machinisme agricole**
366 000 salariés dont 91 081 dans les TPE
- **le froid (clim...)**
72 001 salariés dont 22 505 dans les TPE
- **la bijouterie**
11 364 salariés dont 2017 dans les TPE
- **la sidérurgie**

4,5 millions de salariés en France travaillent dans une TPE.

336 000 salariés des entreprises de la métallurgie seront concernés par ce vote.

Ces travailleurs voteront **soit par correspondance, soit par vote électronique**. Le vote se fera sur sigle et le dépouillement sera national avec résultats par région, par branche et par collègue (cadres et non cadres).

Que vous soyez apprenti ou en formation, votre contrat de travail vous permet, comme tout autre salarié de l'entreprise, de participer à ces élections.

La FTM-CGT dispose d'outils fédéraux ayant pour but de rassembler tous les métallurgistes à partir de leurs revendications, dans les départements avec les unions des syndicats des travailleurs de la métallurgie (USTM), les comités de coordination régionale métallurgie, et des organisations spécifiques comme l'Union fédérale des ingénieurs cadres et techniciens (Ufict).

Nous connaissons tous dans nos relations, nos proches, au moins un salarié concerné par ce vote.

La FTM-CGT revendique entre autres :

- **un salaire minimum** d'entrée de grille de **1 800 euros** ;
- **un temps de travail** de **32 heures** hebdomadaires ;
- ou **200 jours** pour les forfaits-jours ;
- **un changement automatique** de coefficient tous les quatre ans ;
- **une reconnaissance de la pénibilité.**